



PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 03 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf et le trois Décembre à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Francis CORMIER, le Maire.

Présents : MM. Francis CORMIER, Claude MOREL, Jérôme GOSSET, Jean-Marie MACLET, Christophe MAFILLE, M. Patrick ONIMUS, M. Mathieu HUILLE
Mmes Catherine BASTIEN, Mme Julie LOFFROY, Mme WELLHOFER Francine

Absents : 0

Absents excusés ayant donné pouvoir : 0

Mme BASTIEN Catherine a été nommée secrétaire de séance.

Approbation du dernier compte-rendu

Les membres du Conseil Municipal approuvent le compte-rendu du 14 Octobre 2019 à l'unanimité.

Présentation de l'étude et des tests d'éclairage public LED

Monsieur le Maire explique qu'avec le concours du SEZEO nous allons installer courant Décembre des ampoules LED à 4 endroits différents dans le village.

Des tests d'éclairage seront effectués avant et après cette intervention.

Début Janvier, après le retour des tests nous aurons à prendre la décision d'une éventuelle intervention sur le réseau de notre éclairage public.

Columbarium et jardin du souvenir

Pour faire suite à la réunion du 14 Octobre 2019, Monsieur Le Maire présente le devis de l'entreprise HEDIN d'un montant de 6986.48€ TTC cela consiste à la mise en place d'une stèle « flamme » 80 x 100Ht x 10cm d'épaisseur, d'un cendrier avec grille et bac, d'un banc rectangulaire 150x40x10 avec 2 pieds, un columbarium 6 cases et d'une colonne rectangulaire 25x25x100Ht le tout en granit du Tarn. Ce devis inclus également les travaux de pose, coulage et coffrage des fondations. Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet et précise que le montant sera inscrit au budget primitif 2020.

Nous allons en profiter pour mettre en place des panneaux d'informations concernant l'interdiction de planter fleurs, arbustes en dehors des concessions.

Monsieur Le Maire souhaite la mise en place d'un règlement pour notre cimetière, ce qui sera fait début 2020.

Demande d'aide financière reçue de la part de la MDS

Monsieur Le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil la demande qui nous est parvenue par la maison de la solidarité de THOUROTTE.

Vu le manque d'information sur ce dossier, Monsieur Le Maire suggère l'ajournement de ce point.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte l'ajournement.

Voierie

Monsieur le Maire informe que le Pays des Sources interviendra comme chaque année sur nos routes et chemins, des travaux seront réalisés route d'Hainvillers (gravillonnage), rue St Claude (purge), ralentisseur rue de la Vallée (purge), route de Ricquebourg (rebouchage de nids de poule) le tout pour un montant de 17 122.00€.

Collecte des bacs jaune et ordures ménagères

Monsieur le Maire informe que le Pays des Sources signale qu'à compter du 6 Janvier 2020 un nouveau planning de ramassage sera mis en place.

Une communication sera distribuée à chaque habitant dans quelques jours, de plus le nouveau calendrier 2020 sera distribué en même temps que la revue trimestrielle de la CCPS.

Organisation des fêtes de fin d'année (passage du Père Noël – Colis des aînés – Vœux 2020)

Confirmation du planning de fin de d'année.

Samedi 21 Décembre distribution du colis à nos Aînés, Dimanche 22 Décembre passage du père Noël, Vœux et galette des rois le Samedi 4 Janvier 2020.

Nouvelle organisation de la perception de LASSIGNY

Monsieur le Maire informe des nouveaux horaires (voir sur notre site). Par ailleurs, nous avons eu l'information de la fermeture courant 2020 de la perception de LASSIGNY, seul restera la permanence d'un conseiller. Une maison de la proximité sera ouverte au publique sur RESSONS.

Circulation rue de Flandre RD1017

Vu l'augmentation de la fréquentation de la circulation et des nombreuses demandes faites par les riverains, Monsieur le Maire informe avoir repris contact avec les services de la Sous-Préfecture et des services de gendarmerie afin de trouver une solution efficace sur le respect de la limitation de vitesse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h08